



## Relevé de décisions – Réunion de bureau

Date : **Jeudi 16 janvier 2020**

**En présence de la Commission des Finances** : M. LUYTON, Mme GIACOMINO, M. GOUNON, Mme Marie-Claude LAMBERT, M. COMBRET et des membres du bureau

Excusés :

**Diffusion : directeurs de pôle, conseillers communautaires, mairies**

### Finances – Rapporteur Jean-Louis BONNET

#### Rapport d'Orientations Budgétaires

La Loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation du territoire de la République a renforcé les mesures d'information préalables au vote des budgets. Dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, le Président de l'EPCI doit soumettre à délibération un Rapport d'Orientations Budgétaire, lequel est ensuite transmis aux services de l'Etat et aux communes membres de l'EPCI.

Ce rapport comprend :

- ✓ les orientations budgétaires de l'année,
- ✓ les engagements pluriannuels envisagés,
- ✓ la structure de la dette,
- ✓ une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

#### ARCHE Agglo, le ROB 2020 : dernier budget de la mandature

Le budget 2020 sera le dernier de la mandature. Il viendra clore un premier cycle lors duquel ARCHE Agglo a du répondre aux engagements pris par les trois collectivités fusionnées et développer ses propres orientations politiques à l'échelle du nouveau territoire.

Comme pour les années précédente il est proposé de baser l'analyse sur l'indicateur que représente la capacité de financement brute et nette dégagées annuellement par ARCHE Agglo.

##### La capacité de financement brute

Dépenses réelles d'exploitation de l'année	Récettes réelles d'exploitation de l'année
Intérêts de la dette	CAF brute

CAF brute = différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles d'exploitation de l'année

##### La capacité de financement nette

Remboursement du capital de la dette	CAF
	CAF nette

CAF nette = différence entre la CAF brute et le montant du remboursement du capital des emprunts de l'année.

## Elaboration du budget primitif 2020 - le contexte

### *Prise de conscience de la fragilité structurelle du budget.....*

le vote du budget primitif avant le compte administratif, donc sans reprise des résultats antérieurs, permet d'avoir une approche précise des besoins et ressources propres à l'exercice, et donc de la capacité d'autofinancement qui peut être dégagée.

### *..... et réalisation plus réaliste de l'exécution budgétaire*

La politique d'engagement comptable engagée en 2018, intensifiée en 2019, sera généralisée en 2020 avec pour objectif d'atteindre un taux proche de 100 %. Le principe est que préalablement à chaque dépense, un engagement comptable soit réalisé. Cela permet de s'assurer :

- de la disposition des crédits budgétaires,
- du rattachement de la facture à l'engagement, quelque soit sa date de paiement.

Le résultat d'une telle politique permet de constater que les budgets sont exécutés à plus de 95 %, ce qui traduit une véritable sincérité de la prévision.

## Elaboration du budget primitif 2020 – le contexte

### *Un budget de transition présenté avant l'échéance électorale dans la continuité des choix politiques antérieurs.....*

- ✓ validation du Programme Local de l'Habitat (conseil du 06/02/2019)
- ✓ signature d'un contrat territorial de lecture (conseil du 14/11/2018) avec la DRAC et les départements de la Drôme et de l'Ardèche
- ✓ signature d'une convention d'éducation artistique et culturelle (conseil du 14/11/2018) avec la DRAC et les départements de la Drôme et de l'Ardèche
- ✓ PAPI Veauve/Bouterne/petits affluents du Rhône (agrément ministériel décembre 2018)
- ✓ ARCHE Agglo autorité organisatrice de la mobilité en pleine compétence à compter du 01/09/2019 avec à cette date une prise en charge du transport scolaire et le financement des lignes interurbaines.
- ✓ Déploiement de la politique à destination des personnes âgées avec l'ouverture de l'Escale Répît

## Elaboration du budget primitif 2020 – le contexte

### *..... marqué par des contraintes de fonctionnement*

- ✓ convergence des régimes indemnitaires des agents issues des CC du Pays de l'Hermitage, du Tournonais, du Pays de l'Herbasse et du Pays de Saint-Félicien, avec la mise en place **obligatoire** du RIFSSEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel),
- ✓ augmentation du service de la dette de 119 K€ (intérêts : - 11 K€; capital + 130 K€),
- ✓ Maitriser la charge résiduelle du service collecte et traitement des ordures ménagères (320 K€ en 2019 soit environ 28 % de la CAF nette). A l'heure actuelle sur la base du taux cible 9,48 % la charge résiduelle serait de l'ordre de 650 K€ (soit 65 % de la CAF nette)

## Elaboration du budget primitif 2020: fiscalité

**En l'absence d'éléments fournis par la DDFIP, les montants sont basés sur une évolution des bases de 2 %**

Taxe d'habitation	6 571 000 €
Taxe foncière sur la propriété bâtie	50 000 €
Taxe foncière sur la propriété non bâtie	52 000 €
<b>Sous total impôts "ménages"</b>	<b>6 673 000 €</b>
Contribution foncière des entreprises	7 800 000 €
Indemnités forfaitaire des entreprises de réseaux	930 000 €
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	3 650 000 €
Taxe sur les surfaces commerciales	520 000 €
Versement transport	750 000 €
<b>Sous total impôts "économiques"</b>	<b>13 650 000 €</b>
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – <b>taux cible 10,59 %</b>	5 879 000 €
Taxe GEMAPI – délibération du 20 septembre 2018	1 000 000 €
<b>Ressources brutes</b>	<b>27 202 000 €</b>
FNGIR	2 166 732 €
<b>Ressources nettes</b>	<b>25 035 268 €</b>

Arrivée de M. CLUZEL.

## Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014

*Hermitage/Tournois :*

- ✓ année 2014 et 2015 : les données sont issues du rapport de la CRC page n°60. A noter que la recette exceptionnelle constituée d'un indu d'IFER d'un montant de 3 810 K€ en 2014 n'est pas prise en compte.
- ✓ année 2016 : données issues du CA et retraitées pour prendre en compte les ICNE 2016 non mandatés, et les engagements non soldés reportés sur le budget 2017.

*Pays de l'Herbasse :* année 2014, 2015 et 2016 : données CA.

*Pays de Saint Félicien :* année 2014, 2015 et 2016 : données CA

*ARCHE Agglo 2017 :* compte administratif retraité pour prendre en compte les ICNE 2016 non contrepassés et les engagements non soldés reportés sur l'exercice 2017 (cf commission des finances du 25 juin 2018)

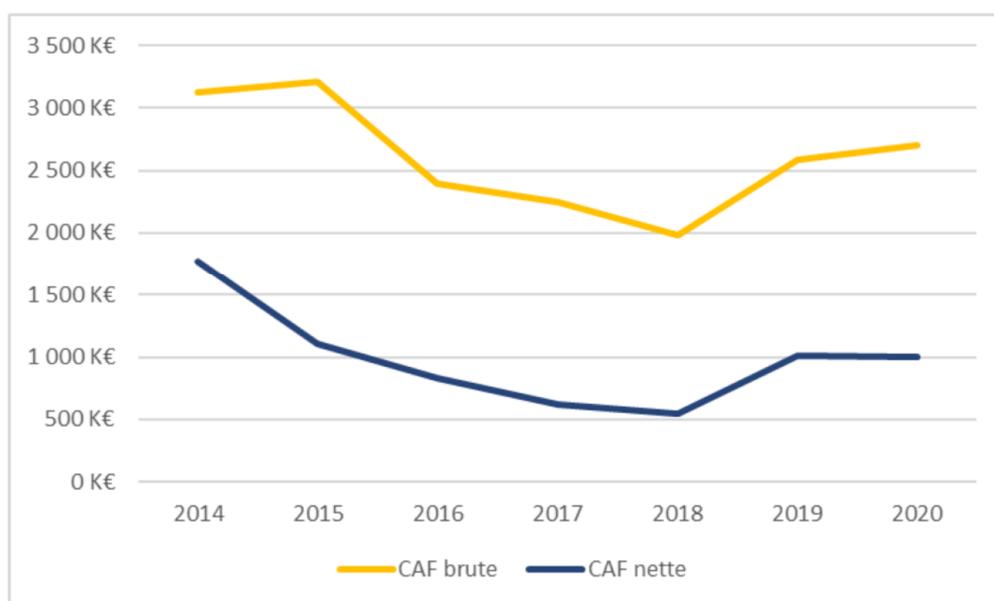
*ARCHE Agglo 2018 :* compte administratif

 *ARCHE Agglo 2019 :* budget primitif + budget supplémentaire

## Elaboration du budget primitif 2020: la capacité d'autofinancement

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Objectif 2020
Hermitage/Tournonais	1 875 K€	2 085 K€	1 189 K€				
Pays Herbasse	927 K€	802 K€	884 K€	2 253 K€	1 997 K€	2 582 K€	2 700 K€
Pays de Saint-Félicien	324 K€	324 K€	324 K€				
<b>CAF brute</b>	<b>3 126 K€</b>	<b>3 211 K€</b>	<b>2 397 K€</b>	<b>2 253 K€</b>	<b>1 997 K€</b>	<b>2 582 K€</b>	<b>2 700 K€</b>
Hermitage/Tournonais	805 K€	1 627 K€	1 001 K€				
Pays Herbasse	545 K€	481 K€	461 K€	1 633 K€	1 429 K€	1 575 K€	1 704 K€
Pays de Saint-Félicien	108 K€	108 K€	108 K€				
<b>Capital des emprunts</b>	<b>1 350 K€</b>	<b>2 108 K€</b>	<b>1 570 K€</b>	<b>1 633 K€</b>	<b>1 429 K€</b>	<b>1 575 K€</b>	<b>1 704 K€</b>
<b>CAF nette</b>	<b>1 776 K€</b>	<b>1 103 K€</b>	<b>827 K€</b>	<b>620 K€</b>	<b>568 K€</b>	<b>1 007 K€</b>	<b>996 K€</b>

## Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 2014



## Elaboration du budget primitif 2020 : l'investissement

Le budget primitif ne prend pas en compte les opérations et engagements en cours inscrits aux budgets 2019, ceux-ci seront intégrés dans le budget 2020 lors du vote du budget supplémentaire (cf slides suivantes).

Les opérations proposées s'inscrivent dans un plan pluriannuel d'investissement (2020 / 2026), développé ci-après. **Ce plan a pour vocation de traduire budgétairement les actions et orientations validées ces trois dernières années.**

**Il se veut un document de cadrage qui pourra servir de base à l'équipe qui se mettra en place au printemps 2020. Il lui appartiendra de confirmer, d'amender les axes proposés.**

## Elaboration du budget primitif 2020 : l'investissement

Pour information les principaux programmes d'investissement inscrits au budget 2019 dont les restes à réaliser seront repris et amendés lors du vote du budget supplémentaire 2020, ou lors d'une décision modificative :

	Dépenses	Recettes
Opération PSF 118 : sentiers de randonnée	86 616 €	30 000 €
Opération PH 71 : Domaine de Champos	15 226 €	
Opération 1001 : pôles administratifs	65 245 €	1 650 €
Opération 1002 : SIG	58 222 €	
Opération 1003 : habitat / logement	85 661 €	
Opération 1010 : gestion des milieux alluviaux du Rhône	30 000 €	24 000 €
Opération 1013 : BV Bouterne	54 051 €	6 579 €
Opération 1069 : BV Rionne	5 000 €	2 000 €
Opération 1016 : BV Veaune	61 893 €	80 000 €
Opération 1017 : BV Torras	37 220 €	
Opération 1018 : digues du Doux		47 029 €
Opération 1020 : restauration végétation DDD	79 687 €	54 091 €
Opération 1021 : petits affluents du Rhône	60 000 €	25 000 €
Opération 1022 : ENS	58 400 €	23 115 €
Opération 1024 : restauration géomorphologique	177 136 €	108 302 €

## Elaboration du budget primitif 2020 : l'investissement

	Dépenses	Recettes
Opération 1025 : contrat rivières	115 253 €	160 302 €
Opération 1026 : étude GEMAPI / assainissement		84 777 €
Opération 1027 : matériel stations mesures débits	5 748 €	20 741 €
Opération 1030 : CSE / déchets	47 782 €	354 850 €
Opération 1032 : ENS étang du Mouchet	16 701 €	33 468 €
Opération 1033 : ENS marais des Ulèzes	8 571 €	3 000 €
Opération 1034 : déchèterie	245 402 €	104 000 €
Opération 1031 : ENS Pierre Aiguille	2 000 €	3 000 €
Opération 1041 : petite enfance	12 418 €	
Opération 1042 : maison Quiblier	7 882 €	22 801 €
Opération 1046 : ALSH Les Goules	441 000 €	257 600 €
Opération 1045 : bâtiments crèche	152 284 €	177 740 €
Opération 1050 : services techniques	34 250 €	

## Elaboration du budget primitif 2020 : l'investissement

	Dépenses	Recettes
Opération 1060 : aire d'accueil des gens du voyage	674 747 €	
Opération 1063 : achat de véhicules	13 325 €	
Opération 1064 : entretien patrimoine communautaire	38 939 €	4 500 €
Opération 1066 : bâtiment Mauves	6 516 €	
Opération 100 : aménagement voirie	321 464€	
Opération 100 bis : contournement SODIMAS	250 000 €	200 000 €
Opération 103 : tourisme	83 000 €	35 200 €
Opération 115 : Ferme de la Cellière	11 109 €	50 000 €
Opération 116 : liaisons douces	536 612 €	312 000 €
Opération 128 : Le Félicien	11 639 €	340 380 €
Linaë	95 173 €	84 000 €
Transport	25 084 €	
Domaine du Lac de Champos	14 494 €	7 200 €
SPANC	12 500 €	
	<b>4 045 750 €</b>	<b>2 675 325 €</b>

### Programme pluriannuel d'investissement : pourquoi ?

Le PPI est généralement établi en début de mandat et permet ainsi d'encadrer la politique d'investissement de la collectivité pendant 5 à 6 ans.

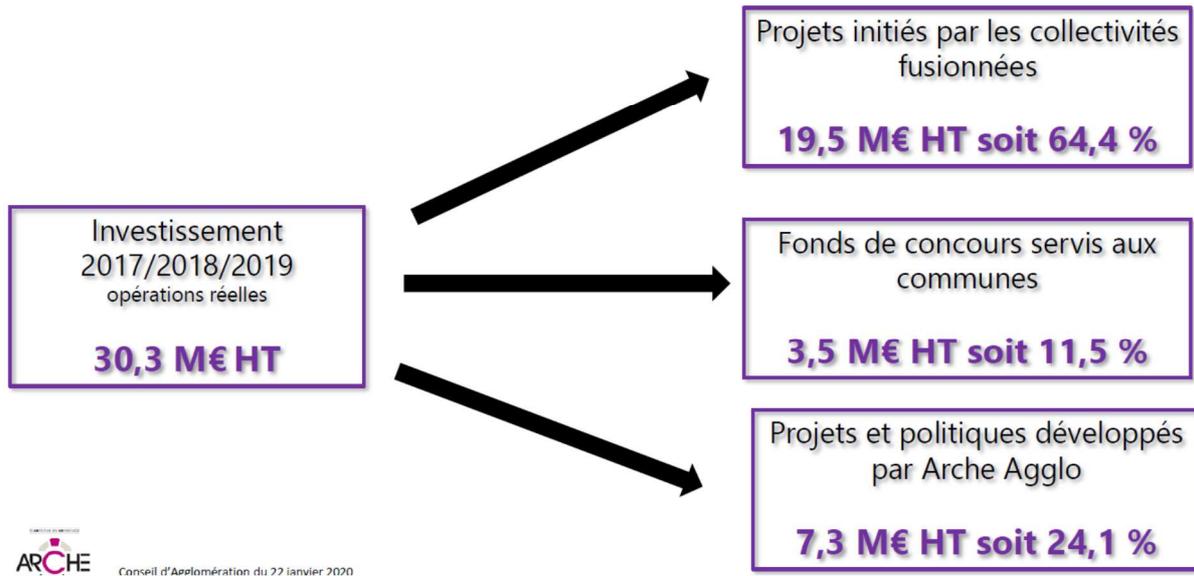
ARCHE Agglo n'a que trois ans d'existence. En matière d'investissement, ces trois années ont été en grande partie consacrées à l'aboutissement des projets initiés par les collectivités fusionnées .

Le travail proposé aujourd'hui permet :

- ❖ d'avoir une vision à moyen terme de l'impact des projets initiés par ARCHE Agglo,
- ❖ À la nouvelle assemblée de bénéficier d'un cadre général qui lui appartiendra de reprendre à son compte en l'état ou en l'amendant.
- ❖ D'élaborer le budget d'investissement de l'année 2020

# La politique d'investissement d'ARCHE Agglo depuis sa création

sources CA 2017 & 2018, BP & BS 2019



## Programme pluriannuel d'investissement : c'est quoi ?

Le PPI a pour objectif :

- ❖ d'arrêter les programmes d'investissement qui pourraient être menés dans les années à venir,
- ❖ d'évaluer les enveloppes financières nécessaires à leur réalisation,
- ❖ de proposer un calendrier de réalisation,
- ❖ de définir le montant des ressources qui devront être mobilisées annuellement pour les mener à bien,
- ❖ de mesurer l'impact sur l'évolution de la dette d'ARCHE Agglo.

## Programme pluriannuel d'investissement : comment ?

- ❖ **Etape n° 1** : proposition de projets qui seront développés sur la durée du PPI et évaluation financière,
- ❖ **Etape n° 2** : phasage de chaque projet sur la durée du PPI & évaluation du besoin en financement annuel.
- ❖ **Etape n° 3** : recours à l'emprunt, mesure de l'impact sur l'évolution de la dette, et appréciation de la « supportabilité » financière.

## Etape n°1 : recensement des projets et évaluation des besoins

### Economie

- ❖ Requalification et mise à niveau des ZAE
- ❖ Aides aux entreprises

### Aménagement / développement

- ❖ Structuration de l'offre sports nature
- ❖ Liaison ViaRhôna-Train de l'Ardèche
- ❖ FTTH
- ❖ ITDT
- ❖ Politique de l'habitat
- ❖ Mobilités



Conseil d'Agglomération du 22 janvier 2020

### Environnement

- ❖ Plan Climat-Air-Energie Territorial
- ❖ Aménagement & développement du réseau des déchèteries

### GEMAPI

- ❖ Projets Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)
- ❖ Projets Protection contre les inondations (PI)

### Patrimoine

- ❖ Médiathèques de Tournon, St-Donat et St-Félicien
- ❖ Collège de St-Donat et de Mercuriol-Veaunes
- ❖ Centre de secours de Saint-Félicien
- ❖ Local « services techniques» Arche Agglo
- ❖ Gros entretien du patrimoine communautaire

## Etape n°1 : recensement des projets et évaluation des besoins

	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Requalification et mise à niveau des ZAE (4,7 M€ sur 20 ans)	1 645 K€		1 645 K€
Aides aux entreprises	860 K€	160 K€	700 K€
<b>Economie</b>	<b>2 505 K€</b>	<b>160 K€</b>	<b>2 345 K€</b>
Structuration de l'offre sports nature	200 K€	60 K€	140 K€
Liaison ViaRhôna-Train de l'Ardèche	300 K€	150 K€	150 K€
FTTH	6 650 K€		6 650 K€
ITDT – rachat terrain EPORA	1 100 K€	550 K€	545 K€
Politique de l'habitat	2 540 K€		2 540 K€
Mobilités	775 K€		775 K€
<b>Aménagement/développement</b>	<b>11 565 K€</b>	<b>765 K€</b>	<b>10 800 K€</b>

## Etape n°1 : recensement des projets et évaluation des besoins

	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Plan Climat-Air-Energie Territorial	1 200 K€	600 K€	600 K€
Création de deux déchèteries sur le plateau ardéchois	1 600 K€	800 K€	800 K€
Aménagement déchèterie Colombier le Vieux	258 K€		258 K€
Aménagement déchèterie Saint-Donat	330 K€		330 K€
Aménagement déchèterie Tournon sur Rhône	187 K€		187 K€
<b>Environnement</b>	<b>3 575 K€</b>	<b>1 400 K€</b>	<b>2 175 K€</b>
Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)	2 100 K€	840 K€	1 260 K€
Protection contre les Inondations (PI) Merdarioux/Veaune	5 000 K€	2 000 K€	3 000 K€
Digues du Rhône à Tain	680 K€		680 K€
Protection contre les Inondations (PI) Veaune/Burge	3 500 K€	1 400 K€	2 100 K€
Protection contre les Inondations (PI) Torras	1 500 K€	600 K€	900 K€
Protection contre les Inondations (PI) Rionne	700 K€	280 K€	420 K€
Divers PI	1 400 K€	560 K€	840 K€
<b>GEMAPI</b>	<b>14 880 K€</b>	<b>5 680 K€</b>	<b>9 200 K€</b>



## Etape n°1 : recensement des projets et évaluation des besoins

	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Médiathèque Tournon (1 700 m²)	3 860 K€	1 540 K€	2 320 K€
Médiathèque Saint-Donat (365 m²)	830 K€	332 K€	498 K€
Médiathèque Saint-Félicien (150 m²)	340 K€	136 K€	204 K€
Collège Mercuroi-Veaunes	1 300 K€		1 300 K€
Collège Saint-Donat	1 150 K€		1 150 K€
Centre de secours de Saint-Félicien	380 K€		380 K€
Local « services techniques » AA	800 K€		800 K€
Gros entretien du patrimoine communautaire	3 045 K€		3 045 K€
<b>Patrimoine</b>	<b>11 705 K€</b>	<b>2 008 K€</b>	<b>9 697 K€</b>

## Etape n°1 : recensement des projets et évaluation des besoins

	Dépenses	Recettes	Besoin en financement
Economie	2 505 K€	160 K€	2 345 K€
Aménagement / développement	11 565 K€	765 K€	10 800 K€
Environnement	3 575 K€	1 400 K€	2 175 K€
GEMAPI	14 880 K€	5 680 K€	9 200 K€
Patrimoine	11 705 K€	2 008 K€	9 697 K€
Fonds de concours	<b>Politique à définir</b>		
Création de ZAE	<b>Vente des terrains au prix de revient, pas de besoin en financement</b>		
<b>Total 2020/2026</b>	<b>44 230 K€</b>	<b>10 013 K€</b>	<b>34 217 K€</b>

## Etape n°2 : phasage

	Besoin en financement						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Requalification et mise à niveau des ZAE	235 K€	235 K€	235 K€	235 K€	235 K€	235 K€	235 K€
Aides aux entreprises	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€
<b>Economie</b>	<b>335 K€</b>	<b>335 K€</b>	<b>335 K€</b>	<b>335 K€</b>	<b>335 K€</b>	<b>335 K€</b>	<b>335 K€</b>
Structuration de l'offre sports nature	35 K€		35 K€		35 K€		35 K€
Liaison ViaRhôna-Train de l'Ardèche	50 K€	100 K€					
FTTH	950 K€	950 K€	950 K€	950 K€	950 K€	950 K€	950 K€
ITDT	275 K€	90 K€	90 K€	90 K€			
Politique de l'habitat	320 K€	345 K€	345 K€	370 K€	370 K€	395 K€	395 K€
Mobilités	50 K€	100 K€	125 K€				
<b>Aménagement/dév.</b>	<b>1 680 K€</b>	<b>1 585 K€</b>	<b>1 545 K€</b>	<b>1 535 K€</b>	<b>1 480 K€</b>	<b>1 470 K€</b>	<b>1 505 K€</b>

## Etape n°2 : phasage

	Besoin en financement						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Plan Climat-Air-Energie Territorial		100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€	100 K€
Création de deux déchèteries		400 K€	400 K€				
Aménagement déchèterie Colombier							
Aménagement déchèterie Saint-Donat				445 K€	330 K€		
Aménagement déchèterie Tournon							
<b>Environnement</b>	<b>0 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>500 K€</b>	<b>545 K€</b>	<b>430 K€</b>	<b>100 K€</b>	<b>100 K€</b>
Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA)	180 K€	180 K€	180 K€	180 K€	180 K€	180 K€	180 K€
Protection contre les Inondations (PI) Veauve	120 K€	900 K€	1 800 K€	180 K€			
Digues du Rhône à Tain	250 K€	430 K€					
Protection contre les Inondations (PI) Bouterne/Burge	120 K€	300 K€	600 K€	600 K€	480 K€		
Protection contre les Inondations (PI) Torras	60 K€	300 K€	300 K€	240 K€			
Protection contre les Inondations (PI) Rionne					210 K€	210 K€	
Divers « PI »	120 K€	120 K€	120 K€	120 K€	120 K€	120 K€	120 K€
<b>GEMAPI</b>	<b>850 K€</b>	<b>2 230 K€</b>	<b>3 000 K€</b>	<b>1 320 K€</b>	<b>990 K€</b>	<b>510 K€</b>	<b>300 K€</b>

## Etape n°2 : phasage

	Besoin en financement						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Médiathèque Tournon							
Médiathèque Saint-Donat	30 K€	350 K€	1 070 K€	1 169 K€	403 K€		
Médiathèque Saint-Félicien							
Collège Mercuroi-Veaunes	400 K€			300 K€	300 K€	300 K€	
Collège Saint-Donat	350 K€	500 K€	300 K€				
Centre de secours de Saint-Félicien		190 K€	190 K€				
Local « services techniques » AA		400 K€	400 K€				
Entretien du patrimoine communautaire	435 K€	435 K€	435 K€	435 K€	435 K€	435 K€	435 K€
<b>Patrimoine</b>	<b>1 215 K€</b>	<b>1 875 K€</b>	<b>2 395 K€</b>	<b>1 904 K€</b>	<b>1 138 K€</b>	<b>735 K€</b>	<b>435 K€</b>

## Etape n°2 : phasage

	Besoin en financement						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Economie	335 K€	335 K€	335 K€	335 K€	335 K€	335 K€	335 K€
Aménagement / développement	1 680 K€	1 585 K€	1 545 K€	1 535 K€	1 480 K€	1 470 K€	1 505 K€
Environnement	0 K€	500 K€	500 K€	545 K€	430 K€	100 K€	100 K€
GEMAPI	850 K€	2 230 K€	3 000 K€	1 320 K€	990 K€	510 K€	300 K€
Patrimoine	1 215 K€	1 875 K€	2 395 K€	1 904 K€	1 138 K€	735 K€	435 K€
<b>Total</b>	<b>4 080 K€</b>	<b>6 525 K€</b>	<b>7 775 K€</b>	<b>5 639 K€</b>	<b>4 373 K€</b>	<b>3 150 K€</b>	<b>2 675 K€</b>

## Etape n° 3: financement

Le besoin en financement annuel est couvert par :

- ❖ **la capacité d'autofinancement nette** : l'hypothèse de travail est de partir sur la CAF nette du BP 2020, soit 1 000 K€ avec une variation annuelle de + 10 %.
- ❖ **le recours à l'emprunt** : l'hypothèse de travail s'appuie sur une durée de remboursement de 20 ans et un taux de 0,8 %.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Besoin en financement	4 080 K€	6 525 K€	7 775 K€	5 639 K€	4 373 K€	3 150 K€	2 675 K€
Capacité d'autofinancement	1 000 K€	1 100 K€	1 210 K€	1 331 K€	1 464 K€	1 611 K€	1 772 K€
<b>Besoin en financement = emprunt</b>	<b>3 080 K€</b>	<b>5 425 K€</b>	<b>6 565 K€</b>	<b>4 308 K€</b>	<b>2 909 K€</b>	<b>1 539 K€</b>	<b>903 K€</b>
<b>Augmentation de la charge annuelle de la dette</b>	<b>168 K€</b>	<b>296 K€</b>	<b>358 K€</b>	<b>235 K€</b>	<b>159 K€</b>	<b>84 K€</b>	<b>49 K€</b>

### Etape n° 3: financement, supportabilité

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dettes actuelles	2 268 K€	2 204 K€	2 173 K€	2 126 K€	1 884 K€	1 786 K€	1 765 K€	1 681 K€	1 604 K€	1 539 K€
Emprunt 2020		168 K€								
Emprunt 2021			296 K€							
Emprunt 2022				358 K€						
Emprunt 2023					235 K€					
Emprunt 2024						159 K€				
Emprunt 2025							84 K€	84 K€	84 K€	84 K€
Emprunt 2026								49 K€	49 K€	49 K€
<b>Charge annuelle de la dette</b>	<b>2 268 K€</b>	<b>2 372 K€</b>	<b>2 637 K€</b>	<b>2 947 K€</b>	<b>2 940 K€</b>	<b>3 001 K€</b>	<b>3 064 K€</b>	<b>3 029 K€</b>	<b>2 952 K€</b>	<b>2 887 K€</b>
<b>Variation par rapport à 2017</b>	<b>- 90 K€</b>	<b>+ 14 K€</b>	<b>+ 279 K€</b>	<b>+ 589 K€</b>	<b>+ 582 K€</b>	<b>+ 643 K€</b>	<b>+ 706 K€</b>	<b>+ 671 K€</b>	<b>+ 594 K€</b>	<b>+ 529 K€</b>

PM : annuité 2017 = 2 358 K€

### Etape n° 3: financement, supportabilité

	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039
Dettes actuelles	1 517 K€	1 511 K€	861 K€	828 K€	819 K€	817 K€	628 K€	616 K€	465 K€	416 K€
Emprunt 2020	168 K€									
Emprunt 2021	296 K€									
Emprunt 2022	358 K€									
Emprunt 2023	235 K€									
Emprunt 2024	159 K€									
Emprunt 2025	84 K€									
Emprunt 2026	49 K€									
<b>Charge annuelle de la dette</b>	<b>2 865 K€</b>	<b>2 859 K€</b>	<b>2 209 K€</b>	<b>2 176 K€</b>	<b>2 167 K€</b>	<b>2 165 K€</b>	<b>1 976 K€</b>	<b>1 964 K€</b>	<b>1 813 K€</b>	<b>1 764 K€</b>
<b>Variation par rapport à 2017</b>	<b>+ 507 K€</b>	<b>+ 501 K€</b>	<b>- 149 K€</b>	<b>- 182 K€</b>	<b>- 191 K€</b>	<b>- 193 K€</b>	<b>- 382 K€</b>	<b>- 394 K€</b>	<b>- 545 K€</b>	<b>- 594 K€</b>

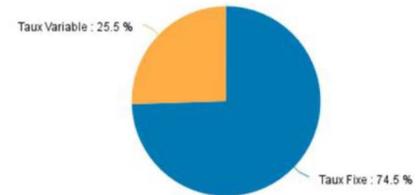
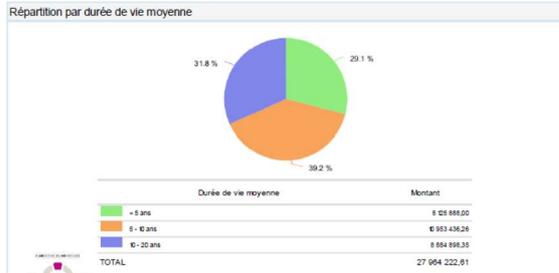
PM : annuité 2017 = 2 358 K€

**Il est proposé d'ajouter le texte suivant sur la diapo « Etape n° 3 : financement, supportabilité » :  
Nécessité absolue d'opérer des choix par la nouvelle mandature : quels programmes, quels financements ?**

## Elaboration du budget primitif 2020 : structuration de la dette

	01/01/2019	01/01/2020
Encours	23 614 643,83 €	27 964 222,61 €
Durée de vie moyenne	7 ans 9 mois	7 ans
Nombre d'emprunts	40	42
Taux moyen	2,02 %	1,74%

- 2019**
- ✓ Préfinancement 1 M€ durée 1,5 ans
  - ✓ Long terme 2 M€ durée 25 ans
  - ✓ Préfinancement ZA 3 M€, durée 3 ans



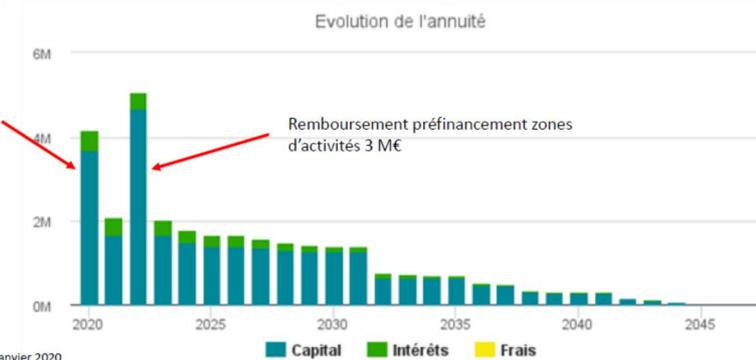
## Elaboration du budget primitif 2020 : extinction de la dette

Evolution de l'encours

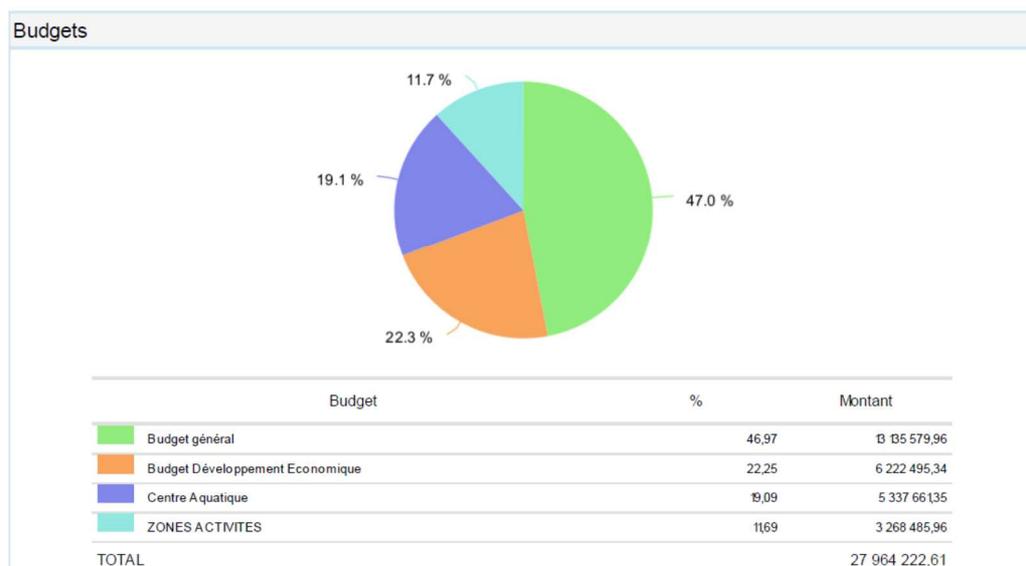


Remboursement préfinancement 2 M€

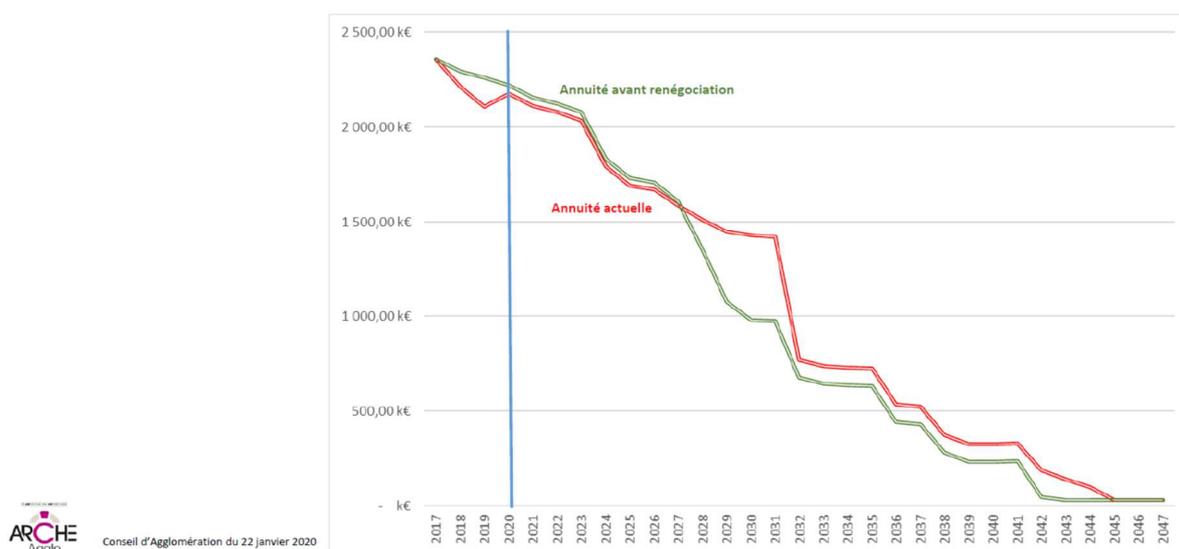
Evolution de l'annuité



## Elaboration du budget primitif 2020 : répartition de la dette par budget



## Elaboration du budget primitif 2020 : évolution des annuités sans outil de préfinancement



## Elaboration du budget primitif 2020 : les ratios de la dette

Encours = capital restant du  
au 01/01/2020 sans outil de  
préfinancement

Taux d'endettement Arche Agglo (encours / recette réelle de  
fonctionnement) = **55 %**

Moyenne des communautés d'agglomération (source DGFI, rapport « les collectivités locales  
en chiffre – 2019 » données 2017) = **78,7 %**

Encours de la dette par habitant Arche Agglo = **402 €**

Moyenne des communautés d'agglomération (source DGFI, rapport « les collectivités locales  
en chiffre – 2019 » données 2017) = **345 €**

Capacité de désendettement (encours / CAF brut) + ou - **8 ans**

Le seuil critique se situe entre 10 et 12 ans

## Elaboration du budget primitif 2020 : tableau des effectifs d'ARCHE aggro – décembre 2019

Objectif ROB 2019			Situation au 31/12/2019		
Emplois permanents		213,20ETP	Emplois permanents		215,91ETP
Emplois non permanents		6,40ETP	Emplois non permanents		10,00ETP
	déc-19	<b>219,60ETP</b>		déc-19	<b>225,91ETP</b>

Variation objectif/résultat			Agents eau/assainissement		
Emplois permanents		2,71ETP	Emplois permanents		6,00ETP
Emplois non permanents		3,60ETP	Emplois non permanents		4,00ETP
	déc-19	<b>6,31ETP</b>		déc-19	<b>10,00ETP</b>

**DONT**



### Résultat hors eau/assainissement

Emplois permanents	-	3,29ETP
Emplois non permanents	-	0,40ETP
	déc-19	<b>3,69ETP</b>



Conseil d'Agglomération du 22 janvier 2020

## Elaboration du budget primitif 2020 : tableau des effectifs d'ARCHE aggro – décembre 2020

Situation au 31/12/2019			Situation au 31/12/2020		
Emplois permanents		215,91ETP	Emplois permanents		215,91ETP
Emplois non permanents		10,00ETP	Emplois non permanents		10,00ETP
	déc-19	<b>225,91ETP</b>		déc-20	<b>225,91ETP</b>

**Sauf transfert de compétence non connue à ce jour il n'est donc pas prévu de création de poste en 2020**

## Elaboration du budget primitif 2020 : la masse salariale d'ARCHE aggro

Sur un plan financier les éléments principaux impactant la masse salariale en 2020 seront :

- ✓ La mise en place du RIFSEEP
- ✓ Le GVT
- ✓ Déploiement du service « habitat »
- ✓ Renforcement équipe crèche

**Le rapport entre la masse salariale et l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement sera de l'ordre de 32,5 %**

Ce rapport est de 40 % en moyenne pour les communautés d'agglomération

(source DGFIP, rapport « les collectivités locales en chiffre – 2019 » données 2017)

Avis favorable du Bureau – Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020

Départ des membres de la Commission des Finances.

## Fonds de concours

### **Arlebosc**

Objet : Travaux d'encrochement au lieu-dit Les Fauries

Coût des travaux : 5 516,13 € HT – Charge nette de la commune : 5 516,13 € HT

Montant sollicité : **2 383 €**

### **Charmes-sur-l'Herbasse 1**

Objet : Travaux de voirie

Coût des travaux : 56 768,40 € HT – Charge nette de la commune : 56 738,40 € HT

Montant sollicité : **14 800 €**

### **Charmes-sur-l'Herbasse 2**

Objet : Réalisation cheminement doux avec passerelle place du lavoir

Coût des travaux : 18 239,77 € HT – Charge nette de la commune : 18 239,77 € HT

Montant sollicité : **7 300 €**

### **Fonds de concours à Erôme – Modification du plan de financement**

Objet : réalisation des travaux d'extension et de rénovation Salle Heramen

Coût des travaux initial : 612 000 € HT – Charge nette de la commune : 292 824 € HT

Coût des travaux final : 730 472,08 € HT – Charge nette de la commune finale : 319 176 € HT

Montant attribué **inchangé** = : **100 000 €**

### **Etables 1**

Objet : Travaux de mise aux normes bâtiment école/garderie

Coût des travaux : 3 703 € HT – Charge nette de la commune : 3 703 € HT

Montant sollicité : **1 851,50 €**

### **Etables 2**

Objet : Travaux de mise aux normes électriques des cloches de l'église

Coût des travaux : 5 848,65 € HT – Charge nette de la commune : 5 848,65 € HT

Montant sollicité : **2 924 €**

### **Etables 3**

Objet : Mise en place de la signalétique de la commune

Coût des travaux : 8 953,50 € HT – Charge nette de la commune : 8 953,50 € HT

Montant sollicité : **4 476,75 €**

### **Tain l'Hermitage**

Objet : Travaux d'aménagement de l'entrée Est de la commune

Coût des travaux : 559 097,13 € HT – Charge nette de la commune : 429 097,13 € HT

Montant sollicité : **45 480 €**

**Avis favorable du Bureau – Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020**

**Ressources Humaines– Rapporteur Marie-Pierre MANLHIOT**

## **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP**

Lors de sa création ARCHE Agglo a été confrontée à trois chantiers d'importance en matière de ressources humaines :

- ✓ La mise en place des instances représentatives du personnel et du dialogue social (effective depuis juin 2017).
- ✓ La mise en place d'un règlement intérieur commun à l'ensemble des agents d'ARCHE Agglo et l'harmonisation des politiques sociales (effectives depuis janvier 2019).
- ✓ La mise en place d'un régime indemnitaire unique pour l'ensemble des agents (objectif délibération du conseil en février prochain).

La refonte du régime indemnitaire répond à un double constat :

- ✓ L'obligation de mettre en place depuis le 1 janvier 2017 le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) qui se substitue à toutes les indemnités spécifiques existantes : Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS), Indemnité d'Exercice de Mission des Préfectures (IEMP) indemnités de régisseurs, indemnités pour travaux insalubres.....
- ✓ Homogénéiser les pratiques issues de la CC du Tournonais, de la CC du Pays de l'Hermitage, de la CC du Pays de l'Herbasse et la CC du Pays de Saint-Félicien.

Le RIFSEEP repose sur le principe de la cotation des métiers au sein de la collectivité : à cotation égale régime indemnitaire égale.

Le bureau est donc saisi d'une proposition de déploiement du RIFSEEP. Cette proposition est issue d'un travail réalisé en interne par la direction des ressources humaines en étroite collaboration avec le comité de direction d'ARCHE Agglo sous la responsabilité de la Vice-Présidente. Il a fait l'objet de trois temps d'échanges avec les représentants du personnel en dehors de l'instance formelle du CT.

Sous réserve de validation du bureau le CT se réunira le 4 février pour être saisi officiellement du projet d'application du RIFSEEP. Le Conseil Communautaire du 26 février 2020 pourra alors délibérer pour une entrée en vigueur en avril 2020.

### **Avis favorable du Bureau – Soumis au Conseil d'Agglo du 26 février 2020**

#### **Développement économique – Rapporteur Michel BRUNET**

#### **Contournement SODIMAS**

Dans le cadre du développement de l'entreprise SODIMAS située sur la zone d'activités des Vinays à Pont de l'Isère, l'entreprise souhaite s'agrandir et sécuriser les traversées des salariés entre ses 2 bâtiments situés rue Ampère.

SODIMAS a donc sollicité la commune afin d'acquérir cette voirie.

Afin de maintenir un accès par le sud de la zone et également une voirie parallèle à la N7, la commune souhaite créer une voie de contournement au sud de SODIMAS jusqu'au côté est de la zone.

La commune et ARCHE Agglo souhaitent établir une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux liés à l'aménagement du contournement.

Les travaux sont estimés à 250 000 € HT avec un financement proposé à ce jour :

- ✓ 150 000 € de participation de SODIMAS ;
- ✓ 50 000 € de financement d'ARCHE Agglo sous forme d'un fond de concours justifié par le fait que la nouvelle voirie qui sera créée se trouvera en dehors du périmètre de la zone d'activités telle que définie par la délibération n° 2019-232, et donc à la charge de la commune de Pont d'Isère, et qui se substituera à une portion de voie incluse au périmètre de la zone d'activités dont ARCHE Agglo n'aura plus à assurer l'entretien
- ✓ 50 000 € de financement de la commune de Pont de l'Isère

**Avis favorable de la commission économie du 14 janvier 2020.**

**Avis favorable du Bureau – Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020**

## Dossier aides économiques

### Dossiers FISAC

#### **Antiopelle à Glun**

Porteur de projet : Valérie RAYMOND

Activité(s) : Institut de beauté -> soins du visage et du corps et vente des produits associés

Forme juridique : EURL

Projet : Création d'un institut de beauté à Glun dans les futurs locaux commerciaux à côté de la boulangerie et du salon de coiffure

Emplois : 1

CA : prévisionnel -> 42 300 € (N+1) / 46 530 € (N+2) / 51 183 € (N+3)

Montant Global du projet : 48 000 €

Montant HT des investissements éligibles : 41 640 €

Financement : apport de 12 000 € + emprunt bancaire de 25 000 € + sollicitation prêt d'honneur Initiative 2607 de 10 000 €

Suivi par Initiative 2607 : prêt d'honneur de 10 000 € sollicité + garantie du prêt

Subvention demandée : 6 246 € ARCHE Agglo (15%) + 6 246 € FISAC (15%) + 8 328 € Région (20%)

#### **Restaurant l'Endroit à Tournon sur Rhône**

Porteurs de projet : Claude BOYADJIAN

Activité(s) : Restauration

Forme juridique : SAS

Projet : modernisation, embellissement, mise en conformité du matériel

Emplois : 2

CA : 97 684 € (2017) / 140 185 € (2018) / 153 900 € (2019)

Montant Global du projet : 85 000 €

Montant HT des investissements éligibles : 17 709 €

Financement : emprunt bancaire

Subvention demandée : 2 656 € ARCHE Agglo (15%) + 2 656 € FISAC (15%)

#### **MKS Informatique à Saint Donat sur l'Herbasse**

Porteur de projet : Mustapha KRAMTI

Activité(s) : réparation et maintenance de matériel informatique pour le particulier

Forme juridique : SASU

Projet : Création d'un magasin d'informatique. Vente de matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, périphériques, etc.). Prestation informatique de dépannage et de maintenance pour le particulier. Intervention à domicile sur demande.

Emplois : 2

CA : prévisionnel -> 121 400 € (N+1) / 133 540 € (N+2) / 140 217 € (N+3)

Montant Global du projet : 73 215 €

Montant HT des investissements éligibles : 50 000 €

Financement : apport de 38 000 € + emprunt de 35 000 €

Subvention demandée : 7 500 € ARCHE Agglo (15%) + 7 500 € FISAC (10%) + 10 000 € Région (20%)

#### **Camille et Marie à Tournon sur Rhône**

Porteur de projet : Chantal EIDUKEVICIUS

Activité(s) : Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin

Forme juridique : SARL

Projet : La boutique CAMILLE ET MARIE existe depuis 28 ans et afin de pérenniser son entreprise Mme Eidukevicius se remet régulièrement en question. C'est la raison pour laquelle elle redynamise son commerce en investissant tous les 10 ans. Aujourd'hui elle souhaite agrandir et ré-agencer son magasin tout en gardant l'âme de CAMILLE ET MARIE

Emplois : 1

CA : 181 318 € (2017) / 141 630 € (2018)

Montant Global du projet : 16 969 €

Montant HT des investissements éligibles : 16 969 €

Financement : emprunt bancaire de 17 000 €

Subvention demandée : 2 545 € ARCHE Agglo (15%) + 2 545 € FISAC (15%) + 3 394 € Région (20 %)

**Avis favorable de la commission Economie du 14 janvier 2020 sur tous les dossiers.**

**Avis favorable du Bureau – Non soumis au Conseil d'Agglo**

### **BILAN FISAC**

**Les aides attribuées : 22 dossiers**

**FISAC consommé** : 101 326€ soit **42,2 %** de l'enveloppe en 8 mois

Reste : 138 674 € sur l'enveloppe FISAC de 240 000 €

Enveloppe ARCHE Agglo consommé : 101 326€

Montant global des investissements pour l'ensemble des 22 dossiers : 2 050 300€

- |                           |                                     |
|---------------------------|-------------------------------------|
| - Restaurant l'Orchidée   | - Boucherie Traiteur Comte          |
| - Restaurant le Clocher   | - Boucherie Valla                   |
| - Le Zythologue           | - Decoux Textiles                   |
| - Emmanuelle R            | - Garage Maisonnas                  |
| - Le Relais de la Tour    | - Intense                           |
| - Before                  | - Institut du 6 <sup>ème</sup> Sens |
| - La Rabasse des Collines | - Au détour des mots                |
| - La Clef Tournonaise     | - Institut Nathalie                 |
| - Tournon Optique         | - Retina                            |
| - Les Ilanas              | - Ange Esthétique                   |
| - Le Coffre à jouets      | - Le Fournil de la Tour             |

**50 Contacts en cours** : Porteurs de projets : 29 en Ardèche et 21 en Drôme

**17 abandons** :

- ✓ 5 n'atteignent pas les 5 000 € de dépenses
- ✓ 3 non éligibles au règlement d'attribution
- ✓ 6 pour une modification de projet
- ✓ 3 pour des travaux réalisés avant réception de l'AR

Pour info : Planning FISAC 2020

### **Transition numérique des TPE (1<sup>er</sup> trimestre 2020)**

- ✓ 14 janvier : démarrage coachings individuels CCI 07
- ✓ 20 janvier : Mauves - **point intermédiaire** « Stratégie de valorisation digitale de l'Economie de proximité »
- ✓ 03 février : Mauves - **réunion collective** avec les représentants de GOOGLE
- ✓ 10 février : Mauves - **ateliers** CCI 26 et 07 : présentation de Google My Business et prise en main
- ✓ 17 février : Saint Félicien - **réunion collective** CMA 07 artisans « marchés publics & plateforme de dématérialisation Chorus »
- ✓ 20 février : Mauves ou Saint Donat - **réunion collective** CMA 26 artisans: « gagner en visibilité grâce à l'image »
- ✓ 18 mars : Mauves ou Saint Donat – **atelier** CMA 26 artisans : « planifier sa communication sur les réseaux sociaux »
- ✓ 30 mars : Saint Donat : Atelier pratique CCI 26 : donner un coup d'accélérateur à sa page facebook
- ✓ 11 mai : A définir : Atelier pratique CCI 07 : améliorer le référencement du site internet
- ✓ Fin mars à septembre : Coachings individuels CCI 26, CMA 26 et CMA 07

## **Aide à l'Immobilier d'entreprise**

Porteur de projet : Laurent GELIBERT

Activité(s) : électricité générale / plomberie / chauffage

Forme juridique : SARL

Projet : Suite à l'arrivée du fils de M. et Mme Gélibert, l'entreprise souhaite se développer dans le domaine des énergies renouvelables et de la climatisation. L'agrandissement des locaux permettra de stocker et de préparer le matériel de chauffage (PAC et climatisation) dans de meilleures conditions.

Emplois : 16 + création de 4

CA : 1 455 953 € (N-2) / 1 598 612 € (N-1)

Montant Global du projet : 215 000 €

Montant HT des investissements éligibles : 215 000 €

Financement : emprunt bancaire de 185 000 €

Subvention demandée : 15 000 € (dont 1 364 € ARCHE Agglo et 13 636 € Conseil départemental 26)

**Avis favorable de la commission Economie du 14 janvier 2020.**

**Avis favorable du Bureau – Non soumis au Conseil d'Agglo**

## **Renouvellement convention « aide à l'immobilier d'entreprise » avec le département de la Drôme**

Pour rappel, la délégation de la compétence d'octroi au Département a été votée le 1er mars 2017 pour une durée de 3 ans.

Rappel du règlement AIE :

### **Bénéficiaires**

- ✓ **PME** au sens européen (CA < 50 M € par an et effectif < 250 salariés).
- ✓ Activités de production, transformation, services qualifiés aux entreprises.

**Projets pris en compte** : projets de développement et/ou installation d'entreprises nécessitant un investissement immobilier (acquisition de terrains nus ou aménagés ou de bâtiments neufs ou rénovés) sur la **partie drômoise de l'Agglo**.

### **Modalités**

- ✓ Coûts éligibles : Acquisition de terrain, acquisition/ construction/ extension ou rénovation de bâtiment, frais divers directement liés à l'investissement immobilier (VRD, honoraires).
- ✓ > **200 000 €** de dépenses éligibles.
- ✓ Le montant de l'aide est plafonné à 100 000 € par projet.
- ✓ Montant :
  - **Département** : 3 000€ ou 6 000€ (bonification environnementale) par CDI-ETP créé sur une période de 3 ans
  - **ARCHE Agglo** : 10% de l'aide du Département

Concernant le règlement : peu de modification

- ✓ Durée de validité du règlement : inscrit 3 ans. Pas de délai clairement indiqué auparavant.
- ✓ Précisions sur la création d'emplois en CDI ETP : typologie et démarrage de la période de recrutement.
- ✓ Dématérialisation de la procédure de dépôt de dossier de demande de subvention auprès du Département.
- ✓ Détail des obligations de publicité.

Concernant le renouvellement de la convention : peu de modification

- ✓ Dématérialisation de la procédure de dépôt de dossier de demande de subvention auprès du Département.
- ✓ Subvention départementale dans la limite des crédits départementaux.
- ✓ Demande de transmission des dossiers à l'EPCI et de notification de la décision du Département.
- ✓ Période de validité de la convention : inscrit 3 ans. Pas de délai clairement indiqué auparavant.

Il est proposé au bureau de se positionner sur le renouvellement de la convention avec le CD26 et le renouvellement du règlement.

**Avis favorable de la commission Economie du 14 janvier 2020.**

### Avis favorable du Bureau – Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020

Pour information, voici la liste des entreprises aidées au titres de l'AIE en Drôme / Ardèche. Pour mémoire, ARCHE Agglo intervient également sur l'Ardèche en cofinancement du CD07. Aide votée le 19 décembre 2018. Les modalités d'éligibilité et d'intervention sur l'Ardèche sont différentes :

- L'aide n'est pas conditionnée à la création d'emploi
- Montant minimum des investissements : 300 K€ dont 150 000 € liés à l'investissement matériel
- Montant de l'aide : 10 000 € Agglo et 10 000 € Département

RAISON SOCIALE	DEPARTEMENT	COMMUNE	PROJET	SUBVENTION	EMPLOIS
HDC LAMOTTE	Drôme	Bren	Extension	3 818 €	14
BCR	Drôme	Pont de l'Isère	Création	2 182 €	8
NORHAM	Drôme	Saint Donat sur l'Herbasse	Extension	3 300 €	11
LES DELICES DE LA FERME ARDECHOISE	Drôme	Larnage	Extension	1 500 €	5
BRASSERIE FREE MOUSSE	Ardèche	Saint Jean de Muzols	Création	10 000 €	2

### Subvention INITIACTIVE 26/07

Initiative finance et accompagne les projets économiques créateurs d'emploi en Drôme et en Ardèche. Créée en 1996, Initiative 2607 est une association loi 1901 membre de deux réseaux nationaux : France Active et Initiative France.

Depuis le 27 juin 2018, l'association a changé de périmètre suite à une fusion avec Initiative Ardèche Verte. Elle a également actualisé son objet social.

« Initiative a pour objet de déceler et de favoriser les initiatives porteuses d'activité économique et d'emploi par l'appui à la création, à la consolidation, à la reprise ou au développement de TPE ou PME (au sens communautaire) et d'une manière plus générale, toutes activités s'y rapportant directement ou indirectement. »

#### Les objectifs sont :

- ✓ Soutenir la création de service et d'emplois
- ✓ Promouvoir l'égalité des chances
- ✓ Accompagner les mutations

#### Les missions :

Initiative 26.07 a pour objectif de **soutenir et promouvoir une économie inclusive, solidaire, innovante et durable** qui regroupe les entreprises à ancrage local fort, quel que soit leur statut, autrement dit qu'elles appartiennent à l'entrepreneuriat « classique » ou à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS).

Avec l'appui de France Active et Initiative France, l2607 propose un accompagnement de qualité et les financements adaptés aux besoins des entrepreneurs. Qu'ils soient en phase de création, de reprise ou de développement, Initiative apporte un regard et une expertise pour garantir la création d'emploi et la pérennité des structures.

## L'offre :

- ✓ Le financement solidaire par les prêts d'honneur, les garanties bancaires, les prêts solidaires, les fonds propres, les subventions
- ✓ Le conseil : montage financier, parrainage, les ateliers, les suivi individuels et les offres spécifiques ESS
- ✓ La mise en réseau : avec le club d'entrepreneurs et un outil numérique en cours de construction.

INITIACTIVE 2607 sollicite ARCHE Agglo pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive pour un financement à hauteur de 25 000 € de l'association.

Considérant le bilan des accompagnements sur ARCHE Agglo

**Avis favorable de la commission Economie du 14 janvier 2020.**

**Avis favorable du Bureau – Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020**

### Convention de gestion des ZA

Dans le cadre de la loi NOTRE, la compétence de gestion et d'entretien des ZAE est transférée à ARCHE Agglo. Durant l'année 2019, la définition des ZAE, le transfert à l'agglo et la délimitation des périmètres des zones ont été réalisées. Les zones d'activités économiques ainsi transférées s'élèvent au nombre de 23 sur 14 communes :

ZA de l'Île – Beaumont-Monteux	ZA de Druizieux – Saint Donat sur l'Herbasse
ZA Les Hauches – Chanos-Curson	ZA des Fontayes – Saint Félicien
ZA Cabaret Neuf - Charmes sur l'Herbasse	ZA la Maladière – Saint Jean de Muzols
ZA de L'Île Neuve - La Roche de Glun	ZA de l'Olivet – Saint Jean de Muzols
ZA La Croix des Marais – La Roche de Glun	ZA Les Grands Crus – Tain l'Hermitage
ZA Les Serres – La Roche de Glun	ZA les Lots – Tain l'Hermitage
ZA les Egoutières – Margès	ZA Champagne – Tournon sur Rhône
ZA de la Gare - Mauves	ZA la Pichonnière – Tournon sur Rhône
ZA les Fleurons – Mercuriol-Veaunes	ZA Le Cornilhac – Tournon sur Rhône
ZA des Vinays – Pont de l'Isère	ZA Saint Vincent – Tournon sur Rhône
ZA de la Gare – Saint Donat sur l'Herbasse	ZA de Vion - Vion
ZA les Sables – Saint Donat sur l'Herbasse	

Le Vice-président en charge et le service économique d'ARCHE Agglo ont rencontré les communes concernées. L'enjeu était de connaître les besoins de chaque ZA en termes de gestion et d'entretien selon 3 thèmes : l'éclairage public, les espaces verts et la voirie.

Lors de ces échanges, 2 modalités de gestion de l'entretien leur ont été proposées :

- ✓ soit par délégation à la commune, puis remboursement des coûts par ARCHE Agglo avec convention,
- ✓ soit en direct par ARCHE Agglo.

La définition des besoins de chaque ZA est maintenant connue. La validation du chiffrage de l'entretien par typologie et la modalité de remboursement des frais en cas d'entretien par les communes sont établies.

Il est proposé au bureau de valider la convention type et de la soumettre au conseil d'agglo de janvier afin d'autoriser le président à signer :

- ✓ les conventions particulières avec chaque commune concernée (**cf. convention type à laquelle seront annexés des documents dédiés aux particularités de gestion et d'entretien des zones de la commune**)
- ✓ ainsi que les éventuels procès-verbaux de mise à disposition des voiries internes des zones nécessaires à l'exercice de la compétence par l'agglomération.

**Avis favorable de la commission Economie du 14 janvier 2020.**

**Avis favorable du Bureau – Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020**

**Environnement / Rivières – Rapporteur Jacques PRADELLE**

### **PCAET – Validation du programme d'actions et saisine des partenaires associés**

#### **Présentation effectuée par Aline MOREL et Julien CHAPIER**

ARCHE Agglo s'est engagée dans l'élaboration de son PCAET par délibération lors du Conseil d'agglomération du 05 octobre 2017. Après une phase d'état des lieux/diagnostic et la définition d'une stratégie pour la transition écologique et énergétique, Arche Agglo souhaite à présent soumettre son programme d'actions aux partenaires institutionnels et aux acteurs locaux mobilisés depuis près de deux ans.

48 actions composent le programme d'action autour de 5 axes stratégiques, à savoir :

1. Diversité et changements climatiques
2. Améliorer le quotidien des habitants
3. Développement plus équilibré et durable du territoire
4. Energies positives
5. Collectivité exemplaire

L'objectif de transversalité de cet outil de planification est atteint puisque 14 services de l'agglomération seront impliqués dans sa mise en œuvre et son suivi. Le montant prévisionnel pour l'engagement des 48 fiches actions sur les 6 ans du PCAET s'élève à 2,6 millions € HT et nécessiterait ~2,3 etp supplémentaires pour être mis en œuvre. Ce temps supplémentaire d'animation est à rapprocher des services en construction (embauche en cours) tels que l'Habitat et la mobilité. En effet, le portage des actions du PCAET est intégré dans les missions quotidiennes des services en développement.

Enfin, 80% du budget alloué au PCAET est en lien avec 3 actions phares d'Arche Agglo :

- ✓ Elaborer le dispositif d'accompagnement des ménages complémentaires au Dispositif opérationnel de l'habitat (50%)
- ✓ Proposer aux habitants une aide financière pour le remplacement des chaudières bois par des chaudières FV7\* (33%)
- ✓ Proposer aux habitants une aide financière à l'acquisition d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE)

Le prévisionnel financier est également à rapprocher des choix politiques réalisés et à venir pour Arche Agglo. Ces orientations stratégiques et le positionnement de AA sur les Appels A Projet (AAP) ou Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) à venir feront varier sensiblement le plan de financement présenté en début de PCAET.

Chaque fiche action est composée d'indicateurs de suivi et de réalisation afin de fournir un bilan qualitatif et opérationnel des actions de l'agglomération.

L'ambition Territoire à Energie POSitive (TEPOS) d'Arche Agglo est traduite dans le volet « énergie » du Plan Climat. La candidature TEPOS d'Arche Agglo doit être commune avec le territoire de la Communauté de Communes Rhône Crussol (« plus que conseillé » par la Région AuRa et l'ADEME). Un maillage est actuellement en cours afin de structurer et mutualiser les actions qui répondent à la démarche TEPOS.

Les tableurs en PJ présentent, par action :

- ✓ Objectif stratégique visé,
- ✓ Le nbr de jour / etp prévisionnel sur 6 ans,
- ✓ Le montant prévisionnel sur 6 ans et la prévision annuel,
- ✓ Les partenaires techniques et financiers,
- ✓ Les liens avec les services de l'agglomération concernés,
- ✓ Les actions nouvelles ou existantes.

Départ de M. BRUNET.

Calendrier de validation une fois le programme d'action validé par AA :

- ✓ Saisine des services de l'Etat (DREAL) pour obtenir l'avis de l'Autorité Environnementale (3 mois d'instruction) puis de la Région AuRa et de la DDT (2 mois d'instruction).
- ✓ Le Conseil de Développement sera sollicité pour avis à compter de Mai - Juin 2020 (saisine des nouveaux membres après les élections municipales).
- ✓ La concertation du public (1 mois) sera organisée une fois que l'avis de l'AE, de la Région et de la DDT sera rendu.

Une dernière délibération validera le projet final ; prévisionnel : dernier trimestre 2020

### **Avis favorable du bureau - Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020**

#### **Espace Naturel Sensible Doux Duzon Daronne – Marché « signalétiques portes d'entrée »**

ARCHE Agglo pilote, en partenariat avec 10 communes, le plan de gestion 2018-2020 de l'ENS des gorges du Doux, du Duzon et de la Daronne (07).

Dans le volet « Accueil du public, sensibilisation, communication », le programme d'actions prévoit mise la place de portes d'entrée de site sur chaque commune. L'objectif est de faire prendre conscience aux usagers qu'ils entrent dans un espace naturel sensible et les inviter à découvrir et respecter ses richesses.

La phase conception s'est terminée en 2019. Le Comité de suivi a validé le format, le contenu et l'emplacement des totems. C'est le bureau d'études Cairn Interprétation (Pollen Scop) qui a été missionné pour cette première phase et qui continuera d'accompagner ARCHE Agglo dans la phase réalisation (*Contrat simplifié MOe travaux signé en décembre 2019*).

#### Plan de financement

Année	Nature des dépenses	Coût estimatif	CD 07 (ENS)		LEADER-DETR		Auto fi ARCHE	
2020	MOe BE Travaux	5 000 €					100%	5 000 €
	Entreprises travaux	45 000 €	30%	13 500 €	30%	13 500 €	40%	18 000 €

### **Avis favorable du bureau pour le lancement de la procédure de mise en concurrence pour la réalisation et la pose des totems et pour solliciter les partenaires financiers – Non soumis au Conseil d'Agglo.**

#### **ENS – Milieux alluviaux du Rhône – Marché conception signalétique**

ARCHE Agglo pilote, en partenariat avec 4 communes, la gestion en faveur de la préservation et la valorisation de cinq zones humides péri-urbaines (*Contrat de gestion signé en octobre 2019 pour une durée de 5 ans*) :

- ✓ la lône des Goules à Tournon-sur-Rhône
- ✓ la lône des Pierrelles à Mauves
- ✓ les lônes des Marettes à Glun

- ✓ le bassin des Musards et la lône Saint-Georges à La-Roche-de-Glun, site classé ENS (26)

Dans le volet « Accueil du public, sensibilisation, communication », le plan de gestion prévoit un aménagement pédagogique cohérent sur l'ensemble des sites, en faveur des scolaires et du grand public. L'objectif est à la fois de valoriser, de porter à connaissance et de sensibiliser les habitants aux enjeux de préservation de ce patrimoine naturel local.

### **Objet**

Lancement d'une étude sur la conception d'une signalétique, de panneaux d'accueil informatifs et d'un outil pédagogique destiné aux scolaires, avec un fil conducteur commun aux 5 lônes en rive droite et rive gauche du Rhône.

Phase 1 : Etat des lieux des sites, analyse des publics, potentialités/contraintes

Phase 2 : Définition d'un thème central et d'un fil conducteur

Phase 3 : Déclinaison d'outils informatifs et pédagogiques (médiats, supports, charte graphique, coûts) :

- ✓ 4 panneaux routiers/signalétiques (symbole, nom)
- ✓ 4 portes d'entrée/panneaux d'accueil (la parole aux gestionnaires) + 1 panneau informatif à l'entrée de la forêt alluviale de la Plaine St Georges (souhait de laisser en libre évolution)
- ✓ 1 livret pédagogique, adapté aux différents cycles, pour un usage autonome des professeurs en sortie découvertes sur les sites

### **Plan de financement**

Année	Nature des dépenses	Coût estimatif	CD 26 (ENS)		CD 07 (Pass Territoires)		REGION (CVB)		Auto fi ARCHE	
			%	€	%	€	%	€	%	€
2020	Conception	30 000 €	10 %	3 000 €	30 %	9 000 €	40%	12 000 €	20%	6 000 €

**Avis favorable du bureau pour le lancement de la procédure de mise en concurrence pour la mission de conception d'un plan d'interprétation des patrimoines et pour solliciter les partenaires financiers – Non soumis au Conseil d'Agglo.**

### **Marché sensibilisation scolaire (alimentation/rivières/ENS/Transition énergétique) – Lancement de la procédure de mise en concurrence**

Historiquement, la communauté d'agglomération portait une campagne de sensibilisation scolaire uniquement sur le thème des rivières. Au vu du succès de ces campagnes et du déploiement de compétences au sein de la Direction de l'Environnement, il a été décidé de proposer aux écoles du territoire et aux ALSH intercommunaux 3 nouvelles thématiques qui sont l'agriculture / alimentation, les espaces naturels et le climat à partir de l'année scolaire 2020-2021.

Chaque campagne réalisée par classe proposera les prestations suivantes :

- ✓ Elaboration d'un programme d'animation en lien avec les enseignants,
- ✓ Animation auprès des élèves qui se composera de 3 séances d'1/2 journée par classe réparties sur l'année scolaire (avec au minimum une sortie sur le terrain)
- ✓ Réalisation d'un bilan de cette campagne

Chaque campagne réalisée pour les ALSH intercommunaux ne comprendront que les 3 séances d'1/2 journée.

Un nouveau marché public doit être publié pour assurer ces animations scolaires. Selon les thématiques, les financeurs ne sont pas les mêmes et il est aujourd'hui trop tôt pour établir un plan de financement global. Ainsi, afin de rester flexible sur le nombre d'animations qui seront retenues, il est proposé, en

accord avec le service de la commande publique, d'utiliser un marché à bon de commande, composé de 4 lots et renouvelable 2 fois.

Ainsi, il sera possible, en fonction des possibilités de financement et du choix des élus de réajuster le nombre d'animation scolaires chaque année sur les différentes thématiques. Ceci étant, des seuils minimum et maximum doivent être établis :

**Proposition de Minimum et Maximum de classes par thématiques et par an :**

- Lot 1 – Rivières, entre 60 et 85 classes + 5 ALSH
- Lot 2 – Agriculture, entre 0 et 40 classes + 5 ALSH
- Lot 3 – Espaces naturels entre 10 et 25 classes + 5 ALSH
- Lot 4 – Climat, entre 0 et 15 classes + 5 ALSH

Sur cette base, les dépenses prévisionnelles annuelles (hors subventions) seraient :

	Nombre de sorties		Montants estimatifs	
	Min	Max	Min	Max
Lot 1 – Rivières	60	90	60 000 €	90 000 €
Lot 2 – Agriculture	0	45	0 €	45 000 €
Lot 3 – Milieux naturels	5	20	5 000 €	20 000 €
Lot 4 – Climat	0	20	0 €	20 000 €
<b>TOTAUX</b>	<b>65</b>	<b>175</b>	<b>65 000 €</b>	<b>175 000 €</b>

La dépense prévisionnelle par classe est issue de l'analyse du coût moyen d'une animation + frais afférents pour les campagnes de sensibilisation « rivières » engagées jusqu'à présent.

Le plan de financement est fonction du thème abordé et du département siège de l'école bénéficiaire. Le taux moyen de financement serait de l'ordre de 50%.

En synthèse, ARCHE Agglo sollicitera les partenaires financiers suivants :

- ✓ Thèmes Milieu / Espaces Naturels Sensibles : CD 26, CD 07 et Région AuRa via le Contrat Vert et Bleu
- ✓ Thèmes Agriculture / Alimentation : AAP PNA pour l'année 2020/21
- ✓ Thèmes Rivières / Inondations : AERMC, CD 07 et Etat via le PAPI

**Avis favorable du bureau pour le lancement de la procédure de mise en concurrence et pour solliciter les partenaires financiers – Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020**

**Contentieux Bouterne – Présentation du rapport d'expertise**

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Pour permettre une saisine du bureau puis du Conseil d'Agglomération il est indispensable de disposer de la position des entreprises sur la proposition de protocole transactionnel proposé par l'expert judiciaire. A la date de rédaction de la présente ce n'est pas le cas.

**Etude de danger du système d'endiguement du Torras - point rajouté à l'ordre du jour.**

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, Arche Agglo doit régulariser les systèmes d'endiguement de son territoire. Pour les systèmes de classe C (protection de 30 à 3 000 habitants), la date limite de dépôt d'un dossier simplifié est le 31 décembre 2021. Ce dossier comprend, entre autre, une étude de danger en cas de rupture de digue.

Le Torras fait actuellement l'objet de deux maîtrises d'œuvre pour la réfection de la digue du Colombier et pour la limitation des crues. Le projet de limitation des crues intègre la réalisation de bassins de rétention et le confortement des digues dans la traversée de Tain-l'Hermitage. Les difficultés rencontrées

pour la réalisation des bassins de rétention font qu'il sera impossible de monter un dossier de régularisation du système (2021) avec travaux (2022-23).

Compte-tenu de ces éléments et du temps nécessaire à la réalisation de cette étude, in s'avère nécessaire de lancer un marché de régularisation du système d'endiguement du Torras, dans son état actuel, dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020.

Le système d'endiguement du Torras est composé de :

- ✓ La digue du Torras (env. 250 m) **trait orange sur la carte**
- ✓ La digue du Colombier (env. 250 m) **trait mauve sur la carte**
- ✓ La digue de Tain (env. 1050 m) **trait rouge sur la carte**

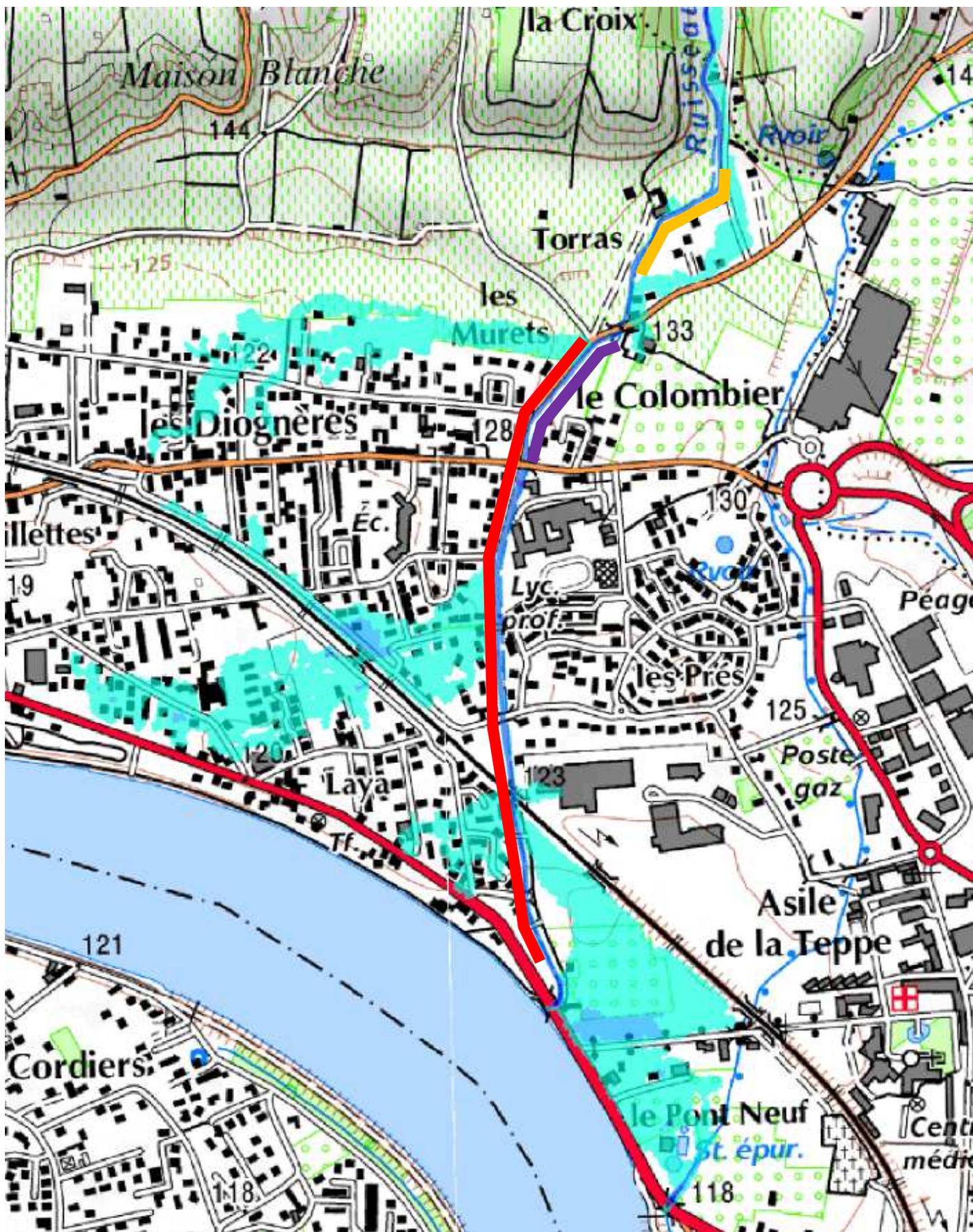


Figure 1 : Zone inondable en crue centennale et digues présentes

L'opération comporte les éléments suivants :

Tranche du Programme	Désignation des ouvrages
<b>Tranche ferme (TF)</b>	
TF	Réalisation de l'étude de danger du système d'endiguement du Torras qui se décompose comme suit : Phase 1 : Recueil de données Phase 2 : Modélisations hydrauliques 2D Phase 3 : Etudes de danger Phase 4 : Dossier de régularisation du système d'endiguement
<b>Tranche optionnelle</b>	
TO 1	Rédaction des consignes écrites
TO 2	Réalisation de la visite technique approfondie
TO 3	Rédaction du diagnostic initial de sûreté

### **Consultation**

**Objet :** réalisation d'une étude de danger et des dossiers de régularisation du système d'endiguement du Torras.

**Budget de l'opération (hors investigations complémentaires) :** 80 000 € HT

**Type de procédure :** procédure adaptée

**Date de mise en concurrence :** courant février 2020

**Date limite de réception des offres :** fin mars / mi-avril 2020

**Financement :** s'agissant d'études règlementaires, aucune subvention n'est accordée pour ces études.

**Critères d'attribution :** 60 % technique (méthode/délais ; moyens humains et techniques), 40% prix

**Avis favorable du bureau pour le lancement de la procédure de mise en concurrence – Non soumis au Conseil d'Agglo.**

### **Investigations géotechniques pour les projets de limitation des crues de la Bouterne et de la Veaine -point rajouté à l'ordre du jour.**

Arche Agglo assure la maîtrise d'ouvrage de deux opérations de limitation des crues de la Bouterne et de la Veaine. Des maîtrises d'œuvre sont en cours sur ces projets et les dossiers d'Autorisation Environnementale Unique (AEU) vont être prochainement déposés.

Dans le cadre de ces opérations, il est nécessaire de réaliser des investigations géotechniques à proximité d'ouvrages d'art (RD 532A (Tain) et pont de Blanchelaine (Mercuriol-Veaunes)) ou d'habitations (route de Chantemerle (Tain) et route de Romans (Chanos-Curson)) afin de lever des incertitudes en vue de la consultation des entreprises.

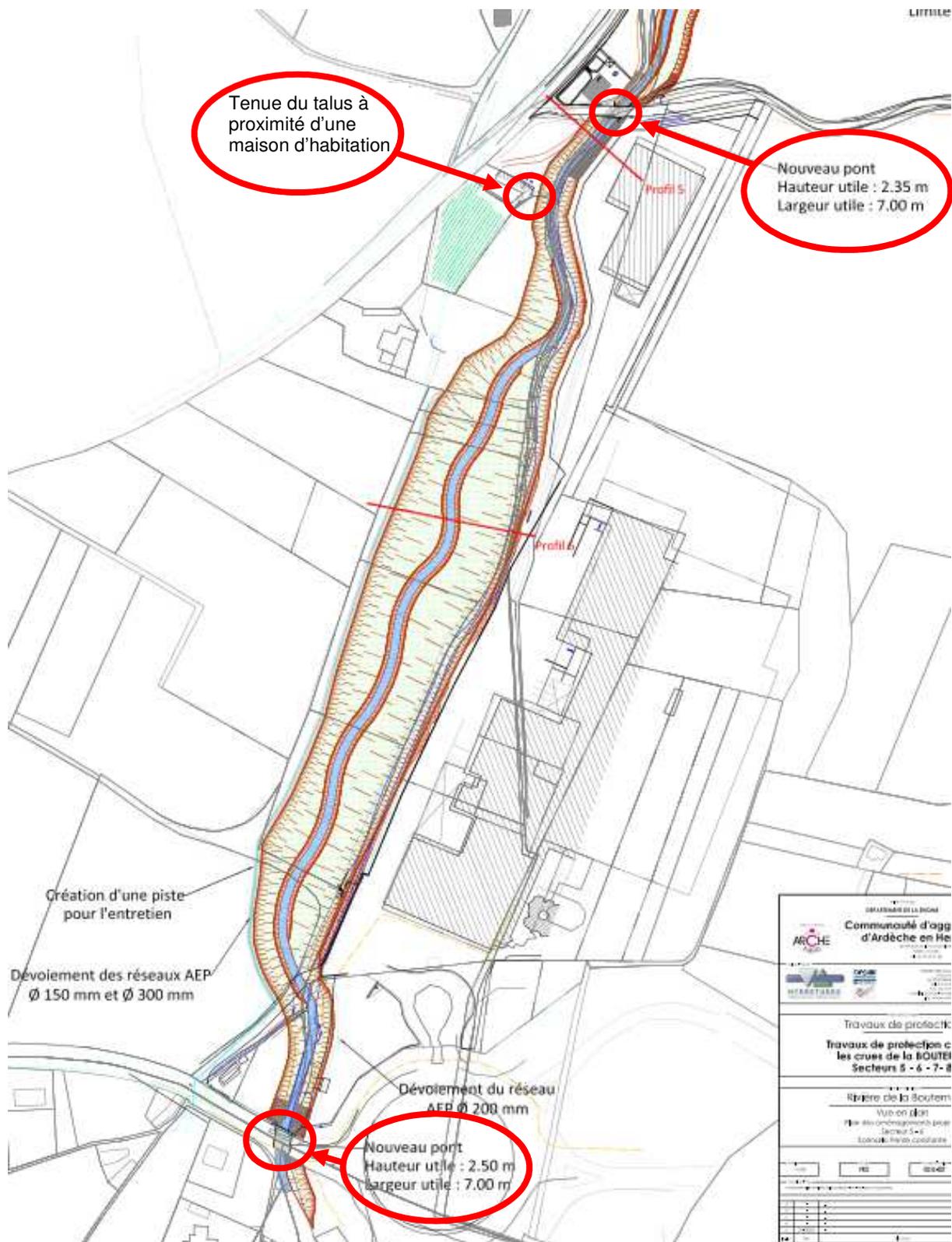


Figure 2 : Modification des ponts de la Bouterne et investigations géotechniques complémentaires



Figure 3 : Investigations géotechniques complémentaires en aval du pont de la route de Romans sur la Veaine

### **Consultation**

**Objet** : réalisation d'investigations géotechniques pour les projets de limitation des crues de la Bouterne et de la Veaine.

**Budget de l'opération** : 40 000 € HT

**Type de procédure** : procédure adaptée – 2 lots (Bouterne – Veaine)

**Date de mise en concurrence** : courant mars 2020

**Date limite de réception des offres** : fin avril / début mai 2020

**Financement** : 40% de l'état dans le cadre du PAPI

**Critères d'attribution** : 60 % technique (méthode/délais ; moyens humains et techniques), 40% prix

**Avis favorable du bureau pour le lancement de la procédure de mise en concurrence et pour solliciter les partenaires financiers – Non soumis au Conseil d'Agglo.**

### **Ferme de la Cellière**

*Rappel du bureau du 5 septembre 2019*

*Le Train de l'Ardèche bénéficie d'une mise à disposition d'une partie des locaux de la Ferme de la Cellière correspondant aux sanitaires et locaux de stockage, situés en rez de jardin. Celle-ci se fait par un bail précaire d'un an à titre gratuit qui prend fin le 30/09/2019 prochain.*

*Dans le prolongement des travaux réalisés pour l'aménagement des locaux mentionnés ci-dessus ARCHE Agglo a réalisé la mise hors d'eau et hors d'air de l'ensemble du bâtiment ainsi que les dalles situées entre les différents niveaux, afin de garantir sa bonne conservation. Les travaux d'aménagement des niveaux 1 et 2 ont été différés dans l'attente d'un accord avec le train de l'Ardèche sur un usage et une contribution financière de leur part.*

*Les enjeux financiers sont les suivants :*

- ✓ *aménagement sanitaires et locaux de stockages (166 m<sup>2</sup>) : 120 K€ (travaux réalisés),*
- ✓ *mise hors d'eaux et hors d'air de la totalité du bâtiment : 230 K€ (travaux réalisés),*
- ✓ *aménagement des niveaux 1 et 2 en espace de réunions et d'accueil de groupe : 210 K€ (travaux à réaliser)*

*Par courrier en date du 17 juillet, le Train de l'Ardèche indique être prêt à participer à hauteur de 45 000 € sur les travaux permettant l'aménagement de salles de réunion et de réception de groupes sous réserve que ces locaux soient inclus dans la convention de mise à disposition de la gare (c'est à dire sans loyer mais compris dans le cadre de la convention de mise à disposition de la gare dont la contrepartie est le versement d'une redevance à hauteur de 6 % du CA). **Cette proposition de participation ne couvre que 8 % du montant de l'opération...***

*Aussi 2 autres solutions pourraient être soumises au Train de l'Ardèche :*

- ✓ *Location uniquement pour le stockage et les WC pour un prix de 3 € du m<sup>2</sup>, soit 500 € pour 166 m<sup>2</sup> (120 K€ amortis sur 20 ans);*
- ✓ *Proposition de location de l'ensemble immobilier pour 2 300 € pour l'ensemble du bâtiment aménagé en configuration salle de réunion et accueil de groupe (560 K€ amortis sur 20 ans) soit 4.80 € du m<sup>2</sup> sur une base de 480 m<sup>2</sup>.*

*Par un courrier du 7 novembre la Société des Chemins de Fer du Vivarais propose :*

- ✓ *location uniquement pour le stockage et les WC pour un prix de 1,8 € du m<sup>2</sup>, soit 300 € pour 166 m<sup>2</sup> mensuels,*
- ✓ *Proposition de location de l'ensemble immobilier pour 3 600 € annuel pour l'ensemble du bâtiment aménagé en configuration salle de réunion et accueil de groupe + 12 % du CA réalisé dans l'ensemble immobilier avec un minimum de 10 000 € annuel tout compris (part fixe + part CA).*

*Le différentiel entre les deux propositions est le suivant :*

- ✓ *Sanitaire + rangement, contreproposition inférieur de 2 400 €*
- ✓ *Ensemble du bâtiment, contreproposition inférieure (sur la base minimum) de 17 600 €.*

**Avis favorable du bureau sur le non aménagement des niveaux 1 et 2 et une contre proposition de location du RDC à 2,5 €/m<sup>2</sup> – Non soumis au Conseil d'Agglo**

## Travaux crèche Les Lutins à St-Donat-sur-l'Herbasse

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement pour la création d'un volume de repos supplémentaire pour l'accueil du jeune public au sein de la crèche Les lutins à Saint-Donat-sur-l'Herbasse, une consultation doit être réalisée selon l'allotissement prédéfini par le maître d'œuvre en charge du programme, Monsieur Reverdi architecte mandataire basée à Saint-Jean-de-Muzols.

L'allotissement se porte sur 6 lots selon le détail et estimatif suivant :

Lots	Corps d'état	Montants HT
1	Sous-œuvre / Installation de chantier	124 500 € HT
2	Menuiserie bois	
3	Plâtrerie / Peinture / Faux-plafonds	
4	Revêtements sols souples / Faïences	
5	Electricité	
6	Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	
Mobiliers spécialisés crèche à la charge de la maîtrise d'ouvrage		16 000€ HT
Total		140 500€ HT

Le montant estimatif total des travaux est de 140 500€ HT soit 168 600€ TTC. Ce projet est cofinancé par la Région dans le cadre du CAR et par la CAF. Il a fait l'objet d'une inscription budgétaire au BP 2019 ;

La délibération aura pour objet :

- ✓ Autoriser le président à lancer la consultation aux entreprises selon l'allotissement prédéfini par le maître d'œuvre.
- ✓ Autoriser le président à signer tous marchés à procédure adaptée avec les entreprises retenues pour l'exécution des travaux pour la réalisation de l'opération, dans le respect du classement opéré sur la base des critères mentionnés dans le règlement de consultation
- ✓ Autoriser le président à signer toutes pièces administratives et contractuelles relatives à cette consultation.

## Avis favorable du Bureau – Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020

**Administration générale – Rapporteur Frédéric SAUSSET**

### Statuts du Syndicat Mixte Numérien (ex Inforoutes)

Syndicat Mixte Numérien a approuvé une modification de ses statuts par délibération n° 10 du 5 décembre 2019. Ces modifications portent sur :

- ✓ Changement de nom, Inforoutes laisse place à Numérien,
- ✓ Article 5 : le siège social sera désormais situé dans les nouveaux locaux du Pouzin au 2 ZI Rhône Vallée Sud, Quartier Chambenier Sud 07250 LE POUZIN
- ✓ Ouvrent la possibilité à d'autres collectivités d'adhérer tels les SDIS, CDG ou Conseils départementaux.
- ✓ Les compétences mutualisées avec le Conseil Départemental (ex article 3.2) sont intégrées dans le centre de ressources et de compétences (article 3.1) et dans les prestations de services (article 4).
- ✓ Article 7.1 Composition du comité Syndical, lors de la modification des statuts en 2013, l'objectif était d'avoir un comité syndical d'environ 30 élus, en 2019 celui-ci est de 51 élus :
  - 1<sup>er</sup> collège : composé des délégués des communes adhérentes de plus de 5 000 habitants n'ayant pas transféré les compétences relatives à l'objet du Syndicat mixte à un EPCI : un délégué par commune est élu par le conseil municipal de chaque commune adhérente **(aucun changement) ;**

- 2<sup>ème</sup> collège : composé des délégués des EPCI à fiscalité propre : un délégué pour 20 000 habitants ou fraction de 20 000 habitants est élu par le conseil syndical ou communautaire de chaque groupement. La population prise en compte pour le calcul du nombre de délégués est la population totale des communes membres du groupement **(aucun changement)**.
- 3<sup>ème</sup> collège : composé des délégués des communes adhérant directement non comprises dans les deux premiers collèges : un délégué pour 20 000 habitants est élu par un collège électoral composé d'un électeur par commune concernés désigné par son conseil municipal. Le nombre total de délégués à élire est déterminé à partir de la population de l'ensemble des communes membres du collège. Les délégués sont élus au scrutin de liste majoritaire à un tour. Le collège électoral se réunit au siège du Syndicat mixte sur convocation du Président du Syndicat. Un électeur membre du collège électoral empêché d'assister à cette réunion peut donner une procuration écrite de voter en son nom à un autre membre du collège électoral **(mise en place d'une équité de représentativité du 2<sup>ème</sup> et du 3<sup>ème</sup> collège, un délégué pour 10 000 habitants précédemment)**.
- 4<sup>ème</sup> collège : composé des délégués des conseils départementaux : 4 délégués par conseils départementaux, la voix d'un délégué du quatrième collège valant 4 voix des délégués des autres collèges (modification du collège pour offrir la possibilité à d'autres Conseils départementaux d'adhérer ; **réduction du nombre de représentants passant de 5 à 4**).
- 5<sup>ème</sup> collège : composé des délégués des syndicats de communes et autres : 4 délégués sont élus par un collège électoral composé d'un électeur par syndicats et autres désigné par son conseil. Les délégués sont élus au scrutin de liste majoritaire à un tour. Le collège électoral se réunit au siège du syndicat mixte sur convocation du Président du Syndicat. Un électeur membre du collège électoral empêché d'assister à cette réunion peut donner une procuration écrite de voter en son nom à un autre membre du collège électoral **(en lieu et place d'un délégué par syndicats de communes et autres ; au 1/1/2019 ce collège représentait 18 délégués)**.

En application des dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération doit se prononcer dans les 3 mois sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable

**Avis favorable du Bureau – Soumis au Conseil d'Agglo du 22 janvier 2020**

### **Petite enfance – Rapporteur Chantal BOUVET**

#### **Marché pour la fourniture de couches**

Le marché relatif à la fourniture de couches jetables pour les EAJE de la communauté d'agglomération arrive à échéance en juillet 2020. Au regard de la réglementation en matière de commande publique, il convient de lancer un nouveau marché de fourniture de couches jetables pour les EAJE de la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO.

Il est rappelé à titre indicatif certains chiffres importants, tels que le nombre de couches utilisées en 2019 au sein des crèches d'ARCHE Agglo (82 428), ainsi que le coût actuel d'une couche classique (0.13 € hors taxe) soit un budget de 12 941.28 € annuel.

#### **Groupement de commande :**

Par courrier en date du 2 décembre 2019, il a été demandé à l'association planète mômes leur volonté d'adhérer ou non à nouveau au groupement de commandes. Leur réponse devait nous parvenir avant le 20 décembre 2019. Par réponse en date du 17 décembre 2019, l'association Planète Môme souhaite adhérer à ce marché via un groupement de commandes. **Ce marché sera donc constitué en groupement de commandes avec l'association Planète Môme.**

## **Consultation – Marché :**

La consultation ne sera pas allotie.

La consultation donnera lieu à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire avec un minimum et un maximum en valeurs.

L'accord-cadre comportera les quantités mini et maxi suivantes pour toute la durée du marché définis comme suit :

	<b>Minimum</b>	<b>Maximum</b>
<b>11 EAJE ARCHE Agglo</b>	Minimum : 70 000	Maximum : 100 000
<b>2 EAJE Planète Môme</b>	Minimum : 5 000	Maximum : 10 000
<b>TOTAL</b>	<b>Minimum : 75 000</b>	<b>Maximum : 110 000</b>

Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le marché sera d'une durée d'un an renouvelable 3 fois (4 ans maximum) et sera passé en procédure adaptée.

## **Critères d'évaluation :**

**Les services préconisaient la notation suivante :**

- ✓ Prix : 40 points
- ✓ Critères Qualité : 40 points
- ✓ Critères Environnementaux : 20 points

**La Commission Petite Enfance s'est positionnée ainsi :**

- ✓ Prix : 20 points
- ✓ Critères Qualité : 50 points (dont 40 pour l'aspect chimique)
- ✓ Critères Environnementaux : 30 points

La Commission a été particulièrement sensible à toutes les études évoquant la possible présence de composés chimiques allergisants, carcinogènes, mutagènes, ... dans les couches et a donc préféré privilégier l'aspect « sécurité » pour les enfants accueillis au sein d'ARCHE Agglo.

Il convient de souligner qu'une telle répartition pourrait favoriser des offres qualitatives mais minimiserait la concurrence en matière de tarification en engendrant un surcoût important (environ 30 %).

**2 solutions peuvent être proposées :**

- ✓ Rester sur la cotation des critères souhaitée par la Commission (sans grande mise en concurrence tarifaire)
- ✓ Inclure dans le CCTP, certains critères « qualité » chimiques\*, ce qui pourrait permettre de coter davantage le critère prix. Dans cette éventualité, nous resterions sur des couches de qualité supérieure avec un surcoût du prix unitaire actuel, mais avec une mise en concurrence tarifaire plus importante :
  - Prix : 40 points
  - Critères qualité : 30 points (dont 20 points pour le chimique)
  - Critères environnementaux : 30 points

\* Critères chimiques : pas de chlore, pas de parfum, pas de lotion hydratante, pas d'ajout volontaire de formaldéhydes, de pesticides, pas d'allergènes reconnus et aucune substance classifiée irritante, sensibilisante, mutagène et carcinogène

**Groupement de commandes** : un nouveau courrier devra être envoyé à Planète Môme pour les informer du choix des critères de jugement retenus et ainsi savoir s'ils souhaitent toujours adhérer au groupement.

**Calendrier proposé :**

- ✓ Bureau du 16 janvier 2020 : validation des caractéristiques principales du marché et autorisation de lancement de la consultation
- ✓ Fin janvier 2020: publication du marché
- ✓ Mars 2020 : analyse des offres
- ✓ Courant mai 2020 : notification du marché
- ✓ Début d'exécution : septembre 2020

**Le bureau est invité à :**

- ✓ valider le principe de cette consultation ainsi que les caractéristiques principales du contrat,
- ✓ autoriser le lancement de la consultation sous forme de marché / accord cadre à bons de commande, selon une procédure adaptée,
- ✓ autoriser le Président à signer le futur marché,

**Avis favorable du Bureau – non soumis au Conseil d'Agglo.**

**Transport – Rapporteur Xavier ANGELI**

**Convention ANATEEP**

La compétence Transports scolaires est exercée par ARCHE Agglo dans son cadre d'Autorité Organisatrice des Mobilités. A ce titre, elle souhaite procéder notamment à des actions de préventions auprès du public scolaire transporté dans les véhicules de ses opérateurs.

L'ANATEEP, association agréée complémentaire de l'Education Nationale, a pour but d'améliorer la qualité et la sécurité du transport des scolaires. A ce titre, l'association développe des actions d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté en direction des élèves, dans les établissements scolaires, en accord avec les représentants de l'Education nationale.

Aussi, il est proposé que l'ANATEEP intervienne dans les collèges et autres établissements, pour réaliser des séquences d'éducation à la Sécurité et à la Citoyenneté pour le transport des jeunes, en liaison étroite avec les services de l'inspection Académique et le service Transport Scolaires de ARCHE Agglo.

L'association interviendra auprès d'environ 28 classes de 6ème par an sur les 28 classes de sixième recensées en 2019-2020 sur le ressort territorial de l'Autorité organisatrice des Mobilités ARCHE Agglo, et 20 classes de primaires soit 427 élèves. Ce volume permettra de sensibiliser environ 1140 Enfants.

Le financement de ces actions se fait par une subvention annuelle de l'agglomération en fonction du nombre d'élèves participants aux séances de l'association, soit un montant estimé à 3 000 €, soit un montant d'environ 2.5 € / élève pour une durée de 3 ans. Elle est actualisée en fonction des interventions effectivement réalisées.

**Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'agglomération du 22 janvier 2020**

### **Escale Répit – Convention de mise à disposition partielle d'un salarié de droit privé avec La Teppe**

#### **Convention de partenariat et de mutualisation de moyens avec l'association Répit Bulle d'Air et avec les associations France Alzheimer Drôme et France Alzheimer Ardèche**

En 2016 ARCHE Agglo a fait le choix, dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire » et de la Convention Territoriale Globale, de décliner une politique attentive d'accompagnement du vieillissement et notamment, de créer un accueil de jour autonome pour les personnes âgées dépendantes dans le cadre de la construction de l'Espace Simone Veil à Tain l'Hermitage.

Ce choix a été guidé par le constat de l'absence de places d'accueil de jour autonome et de plateforme de répit sur la partie ardéchoise du territoire et sur le secteur de la vallée du Rhône. Arche Agglo a donc souhaité renforcer l'offre sur son territoire pour le couvrir de manière homogène afin de répondre aux besoins de répit des aidants. Le droit au répit pour les aidants a été reconnu par la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 29 décembre 2015.

En 2018, le projet a été réorienté vers la mise en œuvre d'un service dédié aux aidants et à leur proche en perte d'autonomie, dans l'attente de l'agrément de places par l'Agence Régionale de Santé (ARS), qui a gelé les attributions jusqu'en 2021.

L'Escale Répit ouvrira ses portes en février 2020 pour accompagner les personnes âgées en perte d'autonomie et leur entourage, pour une année expérimentale dans l'attente de la transformation en accueil de jour autonome avec une aide fléchée et pérenne de l'ARS. Être aidant d'un proche malade, c'est être mobilisé quotidiennement et parfois jusqu'à l'épuisement. Arche Agglo a souhaité permettre aux aidants de concilier soutien à un proche et vie personnelle en imaginant un lieu dédié « comme à la maison ».

Il s'agira d'accueillir les aidants et les aidés dans des locaux adaptés et de leur offrir de l'écoute et l'accès à un programme d'activités pour notamment prévenir les risques d'épuisement et diminuer le stress et l'anxiété des proches.

L'Escale Répit fonctionnera 3 demies-journées par semaine avec :

- ✓ de l'encadrement de professionnels
- ✓ des ateliers pour stimuler ou maintenir les capacités cognitives
- ✓ des ateliers pour prendre soin de soi
- ✓ du soutien psychologique
- ✓ des temps de parole, de rencontres et d'échanges
- ✓ de l'information, orientation et formation des aidants.

Le budget de fonctionnement annuel est estimé à 50.000 € avec des recettes de 38.000 € en 2020 (ARS, Conférences des financeurs Ardèche et Drôme et Lion's Club Tain Tournon)

Un travail de réseau et une collaboration avec France Alzheimer Ardèche et Drôme, La Teppe et l'Association Répit Bulle d'Air permettra un fonctionnement mutualisé de l'Escale Répit. Pour optimiser le fonctionnement de l'Escale Répit, les associations France Alzheimer Ardèche et France Alzheimer Drôme propose de mettre en œuvre dans l'Escale Répit et dans le cadre de leur objet social et sans contrepartie financière les actions de :

- ✓ soutien psychologique
- ✓ groupes de parole
- ✓ formation des aidants.

L'animation et la coordination de l'Escale Répît seront assurées par des mises à dispositions de personnel pour un volume horaire total de 15h hebdomadaires :

- ✓ **pour l'animation** : une salariée avec un profil d'infirmière cadre de santé diplômée en gérontologie sociale mise à disposition par La Teppe à raison de 9h hebdomadaires pour un coût estimé de 24.200 € annuels
- ✓ **pour la coordination** : une salariée experte de l'aide à domicile mise à disposition par l'Association Répît Bulle d'Air à raison de 6h hebdomadaires pour un coût estimé de 13.000 € annuels.

La gestion de l'Escale Répît sera assurée par les services supports de l'agglomération (pilotage, secrétariat, ressources humaines, finances, juridique, communication, informatique ...).

Vu l'avis favorable de la commission seniors autonomie du 13 juin 2019,

Il est proposé :

- ✓ la signature d'une convention de mise à disposition partielle d'un salarié avec La Teppe pour une durée de 1an du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021.
- ✓ La signature d'une convention de partenariat et de mutualisation de moyens avec l'Association Répît Bulle d'Air pour une durée de 1an du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021.
- ✓ La signature d'une convention de partenariat et de mutualisation de moyens avec les associations France Alzheimer Ardèche et France Alzheimer Drôme pour une durée de 1an du 1<sup>er</sup> février 2020 au 31 janvier 2021.

**Avis favorable du bureau – Soumis au Conseil d'agglomération du 22 janvier 2020**